

Quand la Justice rend justice

En 2014, Marine était sauvagement assassinée par son conjoint au moment où elle lui apprenait sa volonté de le quitter. Elle a reçu dix-huit coups de couteau.

Le meurtrier a écopé d'une peine de prison de vingt-quatre ans prononcée par la Cour d'Assises.

En appel d'assises, en décembre 2019, le verdict a porté la condamnation à vingt-huit ans de prison dont une peine de sûreté de dix-huit ans.

Une peine lourde qui va peut-être conduire à une prise de conscience de la gravité des féminicides.

Cette peine exemplaire permettra, nous le souhaitons, d'**inscrire le féminicide dans la loi**.

« Lutter contre les violences exercées à l'encontre des femmes constitue un levier indispensable pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes »

1 Fédération nationale des CIDFF - **106 CIDFF*** - **1 794** lieux d'information - **552 984** personnes reçues - **996 000** informations traitées dans les domaines de • l'accès au droit • la vie familiale et la parentalité • la lutte contre les violences faites aux femmes • l'éducation et la citoyenneté, • l'emploi, la formation et la création d'entreprise • la santé.

*CIDFF - Centres d'information sur les droits des femmes et des familles, structures associatives, agréées par l'État, en charge de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes

Le réflexe égalité

www.infofemmes.com

Contact presse : Franck Bénéï, 01 42 17 12 13
presse@fncidff.fr – fax 01 43 31 15 81